



**Soutien au Département d'Ecologie, Physiologie
et Ethologie (DEPE) dans le cadre du Contrat
Triennal Strasbourg Capitale Européenne**

Rapport n° CP/2014/152

Service gestionnaire :

Service développement économique et touristique - Cellule innovation et ens. supérieur

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de présenter le projet de restructuration du bâtiment du Département d'Ecologie, Physiologie et Ethologie (DEPE) sur le Campus de Cronembourg et de confirmer son financement dans le cadre du Contrat Triennal Strasbourg Capitale Européenne 2012-2014.

L'Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien est une unité mixte de recherche associant le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et l'Université de Strasbourg (UNISTRA). Il est composé de la réunion de trois laboratoires, respectivement de biologie, de physique et de chimie associant leurs compétences, expertises et moyens au profit de la recherche d'excellence à la confluence de leurs domaines thématiques d'origine.

Le Département d'Ecologie, Physiologie et Ethologie (DEPE) a su développer une expertise reconnue internationalement et une forte attractivité en doublant ses effectifs ces dix dernières années (de 47 à 110 chercheurs). Les travaux de recherche de cette unité tendent à identifier les mécanismes à l'origine de l'adaptation des individus à leur environnement évolutif. L'originalité de la méthode utilisée par le DEPE repose sur le suivi des animaux (manchots, tortues, cigognes...) dans leur milieu naturel par techniques satellitaires et sur le recours aux instruments de spectrométrie de masse, de microscopie électronique et de techniques de biologie moléculaire.

L'équipe de scientifiques est actuellement localisée au sein d'un bâtiment conçu en 1970, aujourd'hui peu conforme à l'utilisation envisagée au regard de l'évolution de la recherche. Le projet de restructuration – extension du bâtiment et de rénovation de l'animalerie vise par conséquent à optimiser les conditions d'accueil des scientifiques à un niveau de haute qualité environnementale et de permettre le développement de la recherche en écologie et biodiversité. L'animalerie sera notamment mise en conformité à la réglementation sanitaire et dimensionnée aux ambitions des recherches conduites par le Département.

La maîtrise d'œuvre de l'opération a été confiée au groupement ATV Architecture / OTE/OTELIO qui a appréhendé les contraintes techniques du projet (mission diagnostic importante, réalisation de travaux en site occupés, phasage des travaux de l'animalerie, performance énergétique de laboratoires...). Le montant de l'opération s'élève à 2,3 M €, dont le financement est inscrit dans le cadre du Contrat Triennal Strasbourg Capitale Européenne 2012-2014, de la manière suivante :

- CNRS	700.000 €
- Région Alsace	300.000 €
- Communauté Urbaine de Strasbourg	300.000 €
- Département du Bas-Rhin	300.000 €
- FEDER	700.000 €

Les travaux seront lancés en septembre 2014 en vue de la livraison du bâtiment réhabilité en mars 2015.

En application des termes du CTCE 2012-2014, au regard du projet finalisé par le porteur du projet, le CNRS, il vous est proposé de confirmer le soutien de la collectivité départementale au projet DEPE à hauteur de 300.000 €. Cette décision ne nécessite pas la mise en place de Crédits de Paiement sur l'exercice 2014, une Autorisation de Programme individualisée est par ailleurs d'ores et déjà en place. Il sera précisé dans la convention financière que les versements interviendront à compter de 2015, en fonction de l'avancée du chantier et dans la limite des inscriptions budgétaires.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, satuant par délégation et sur proposition de son président, en application du Contrat Triennal Strasbourg Capitale Européenne 2012-2014 :

- confirme le soutien départemental au titre du projet "Département d'Ecologie, Physiologie et Ethologie" (DEPE), en attribuant à la Délégation Alsace du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) une subvention d'investissement de 300, 000 €*
- approuve le projet de convention de financement.*

Elle autorise par ailleurs son président à signer la convention au nom du Département.

Strasbourg, le 17/02/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL